

11eme Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

11eme Année.

VOL. XI

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 17 NOVEMBRE, 1877.

No. 1.

## Le Public et "L'Abeille."

Dans mes vitres ce soir, malgré le vent d'automne, Quel olseau, quel insecte et s'agite et hourdonne? Egaré loin des bois, chassé par l'aquilon, Pauvre petit proscrit, dis-moi, quel est ton nom ? Tu ne me parals pas gros commo une mésange..... N'es-tu pas quelque sylphe, un papillon, un ange... -Comme seize ans d'absence ont donc dû me changer Pour me valoir ainsi cet accuell d'étranger ! Regardez ! c'est bien moi : moi que vous pensiez morte, Mais qui malgré le froid bourdonne à votre porte. Avec la neige à flots vous ne m'attendiez pas : Comment : ressusciter avec les blancs frimas ! Eh bien oui i le bonheur de revoir la lumière Après avoir langui si longtemps prisonnière Me console, et mon alle affronte en paix l'hiver : Dans l'onibre de ma tuche, 6 ciel, j'ai tant souffert ! Pulsqu'on m'ouvre ce soir ma ruche ténébreuse, Vers tous mes vieux amis je m'élance joyeuse ! Ouvrez-moi par pitié! Par pitié sous vos toits Oh! faites-moi ce coir cet accueil d'autrefois ' Car nous étions amis ! Car malgré mon absence Je me rappelle avoir amusé votre enfance ! Onvrez donc ; et demain l'insecte réchauffé Charmera vos ennuis comme par le passé ! Car demain aux rayons de l'aurore vermeille Vos regards attendris reconnaitront .....

" L'ADRILLE."

## Les restes mortels de Mgr de Laval.

Hie: requies mea in seculum seculi. C'est là pour toujours le lieu de mon repos

L'Abeille n'aura jamais de plus heureuse nouvelle à redire à ses lecteurs: la Chapelle du Séminaire va devenir pour toujours le lien béni où reposeront les cendres de Mgr de Laval.

Le 10 novembre de cette année, M. le Supérieur du Séminaire écrivait à M. le Curé de Québec une lettre qu'on a Grace acquerra un nouveau titre à notre probien voulu nous permettre de publier. La voici:

Monsieur le Curé,

Au nom du Séminaire de Québec, je viens yous faire une demande qui ne saurait vous étonner: c'est de permettre à notre Chapelle de garder les précieux restes de Mgr de Laval.

Il est notre Fondateur. Il est notre Bienfaiteur insigne. Il esi notre plus beau modèle.

Il est, nous en avons la ferme espérance, notre Protecteur au Ciel.

Notre Université se fera une gloire éternelle A leurs Honneurs les Juges de la Cour Supé-

de porter son nom.

Tous ces titres, Monsieur le Curé, nous permettent d'espérer, qu'avec la permission de Mgr l'Archevêque, vous voudrez bien, ainsi que MM. les Marguillers de votre fabrique, consentir à voir Mgr de Laval prendre son dernier repos au

M. le Curé de Québec répondit à cette demande par une lettre en date du 12 du même mois.

Monsieur le Supérieur,

La Fabrique de Québec est heureuse de pouvoir être agréable aux Messieurs du Séminaire de Québec, en leur permettant de retenir à leur Chapelle où ils étaient temporairement déposés, les restes précieux de Monseigneur de Laval.

Dans toute autre circonstance, la Fabrique se scrait fait un religioux devoir et un honneur de conserver comme relique les ossements de Mon-

seigneur Laval.

Mais le Séminaire de Québec a, pour les ré-clamer, des titres si nombreux et si légitimes, que la Fabrique de Québec croit devoir se désister de son privilége acquis depuis de si longues années; vu en outre que Monseigneur l'Ar-chevêque vent bien l'agréer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Supérieur, Votre très humble serviteur,

J. AUCLAIR, Ptre. Curé de Québec.

La loi exige que toute exhumation ou translation des défunts soit autorisée par l'un des juges de la Cour Supérieure. Voilà pourquoi les deux documents suivants ont été préparés:

Séminaire de Québec, 14 nov. 1877.

A Sa Grâce

Mgr l'Archevêque de Québec.

Monseigneur,

En l'absence de Monsieur le Supérieur, je sollicite comme un insigne bienfait, au nom des Directeurs du Séminaire, la permission de conserver dans notre Chapelle, les restes mortels de Monseigneur de Laval.

En vous rendant à ce vœu si légitim ; Votre

funde reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grace, le très humble et obéissant serviteur et sujet,

> M. E. METHOT, Pire Prem. A. S. S. Q.

Accordé ce 14 novembre, 1877.

† E. A. ARCH. DE QUEBEC. (Signé)

rieure de la Province de Québec.

L'humble requête du soussigné, Premier Assistant du Supérieur du Seminaire de Québec,

représente à vos Honneurs:

Qu'à l'occesion des travaux qui se font depuis quelque temps dans les caveaux de la Basilique la permission de l'autorité ecclésiastique, comme il appert par le document ci-joint, ont recueilli avec bonheur ses rostes mortels, en attendant qu'ils soien, inhumés de nouveau;

Que les Directeurs du Séminaire de Québec désirent conserver dans leur chapelle, cette dépouille précieuse à tant de titres, mais qu'ils ont également besoin pour cela de la permission de

l'autorité civile :

C'est pourquoi votre requerant a recours avec confiance à vos Honneurs pour obtenir cette per-mission qui réjouira tous ceux qui apprécient les services immenses rendus à la religion et au pays par cet illustre prélat.

Et votre requerrant ne cessera de prier.

M. E. METHOT, Pire. Prem. Assist. S. S. Q.

Québec, 14 novembre, 1877.

Clovis Lassamme, de la Cité de Québec, prêtre, étant dûment assermenté, dépose et dit que les allégations de la requête ci-dessus et des autres parts sont vraies et a signé.

J. C. K. LAFLAMME, Ptre. (Signé) Assermenté devant nous à Québec, ce 14 nov. 1877.

N. CASAULT, J. C. S.

Vu la déposition sous serment ci-dessus et la requité qui la précède, nous accordons les con-clusions et permettons l'inhumation dans la chapelle du Sem naire de Québec, en cette ville, du son vivant évêque de Québec, actuellement tem-porairement déposé dans la dite chapelle. Québec, 14 nov. 1877.

N. CASAULT, J. C. S.

En se rendant aux vœux du Séminaire, les autorités religieuses et civiles remplissaient les dernières volontés de Mgr de Laval. Après les deux incendies qui, en 1701 et en 1705, ruinèrent presque complètement son œuvre, cet illustre Prélat, plus détaché que jamais de toutes les choses de ce monde, n'avait formé qu'un seul souhait, celui de voir rétablir cette maison fondée au prix de tant de sacrifices. L'affection qu'il avait pour l'éducation de la jeunesse canadienne lui fit sacrifier avec joie l'idée de rebâtir la chapelle où il voulait se préparer un tombeau : idée qu'il nourrissait depuis plusieurs années. En effet, en 1689, il fut obligé de se rendre en France pour les affaires de son diocèse. Avant son départ, il laissait un document où il exprimait ses dernières volontes; et nous lisons les mots qui suivent : "le dit Seminaire sera voir Mgr de Laval prendre son dernier repos au milieu de ses enfants. C'est le vœu ardent de Notre Dame, on a découvert la tombe de feu nos cœurs, et, si vous l'exauccz, nous vous en garderons une reconnaissance qui ne pourra jamais s'éteindre.

J'ai l'honneur d'être,
Votre dévoué serviteur.

Signé)

T. E. Hamel, Ptre.
Supérieur, S. Q

quelque temps dans les caveaux de la Basilique de bâtir la ditte chapelle dans le obligé de bâtir la ditte chapelle dans le lieu du dict Séminaire de Québec, dans la quelle Chapelle je déclare que ma dernière volonté est d'y estre inhumé, et que si Notre Seigneur dispose de ma vie minaire, les Directeurs de cette institution, avec dans ce voyage, je désire que mon corps